Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie

CERTIFICATIONS

CQPM • Chargé d'affaire tuyauterie, chaudronnerie, soudure

Préparer - Organiser / Acheter - Commercialiser

Chaudronnerie - Soudage - Tuyauterie industrielle
Management - Gestion de projets
Achats - Commerce

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le (la) chargé(e) d'affaire intervient sur des projets de construction d'ensembles tuyautés, chaudronnés, soudés seul(e) ou sous la responsabilité d'un hiérarchique.

Selon le contexte de l'entreprise il (elle) est amené formaliser tout ou partie d'une offre technique après avoir vérifié la faisabilité au regard des moyens de fabrication à disposition. Il (elle) peut également en accord avec sa hiérarchie faire appel de la sous-traitance.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- L'étude de solutions techniques et commerciales en tuyauterie chaudronnerie soudure.
- La coordination technique d'une affaire en tuyauterie chaudronnerie soudure.
- La conduite de projet (ou d'affaire).

COMPÉTENCES

- Vérifier la faisabilité d'un projet de construction d'ensembles tuyautés, chaudronnés soudés et définir les moyens
- Conseiller un client

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion

- Superviser et valider les approvisionnements
- Superviser la phase de construction d'un ensemble tuyauté, chaudronné et soudé
- Statuer sur les contrôles et essais
- Suivre un projet (ou une affaire)
- Animer une réunion de travail
- Formaliser un retour d'expérience

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC…

> Identification

Catégorie : C*
Niveau : 6
N° Cert. : 2001 0200 R
État : Active
RNCP : RNCP

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A

© Tous droits réservés
Utilisation des données en libre accès sous réserve de citer la source « Observatoire de la métallurgie » pour toute diffusion